BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 93

05 – HAUTES-ALPES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

Ventes et cessions

348 164 427 RCS Gap.
ARVALE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 7622.45 EUR.
Adresse : Rue Du Pont, Villeneuve la Salle, 05240 La Salle les Alpes.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : ARVALE Forme : Société à responsabilité limitéeCapital : 7 622,45 € Siège social : Rue du Pont, 05240 VILLENEUVE LA SALLE Oppositions : Art. L.236-15 et R.236-11 du Code de Commerce. Avis de projet commun de fusion. Société Absorbante : ARVALE, SARL au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est : Rue du Pont, 05240 VILLENEUVE LA SALLE, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 348 164 427. Société Absorbée : RIQUET SPORTS, SARL au capital de 9 817,72 € dont le siège social est 34 route de Briançon, Villeneuve la Salle, 05240 LA SALLE LES ALPES, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 387 350 481. Date d'effet : rétroactive au 01/10/2024 d'un point de vue comptable et fiscal. Evaluation de l'Actif et du Passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actifs de 754 081 € et passif pris en charge de 17 624 €, soit un apport net de 736 457 €. Rapport d'échange des droits sociaux : 6 parts de la Sté absorbante ARVALE pour 1 part de la Sté absorbée RIQUET SPORTS. Augmentation de capital : augmentation du capital de 4 016,34 € par création de 2 898 parts sociales nouvelles de 1,39 € environ de valeur nominale. Prime de fusion : 732 440,66 €. Réduction de capital : réduction de capital de 3 811,23 € par voie d'annulation des 2 750 parts détenues par l'absorbée dans l'absorbante et transmises à cette dernière par l'effet de la fusion, et imputation sur le poste prime de fusion de la somme de 676 188,77 €, différence entre la valeur nette comptable d'apport de ces titres et le montant de la réduction de capital. Date du projet commun de fusion : 31/03/2025. Date et lieu de dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : pour la société Absorbante et pour la société Absorbée, au RCS de GAP le 16/05/2025..